



Faites partie du *Mouvement pour le mieux-être* avec un campus sans fumée!
La CATNB peut vous aider!





NB anti-tobacco
COALITION
antitabac du N.-B.

La CATNB, c'est quoi?

CATNB



Qui sommes-nous ?

La Coalition antitabac du Nouveau-Brunswick (CATNB) est un groupe d'intervenants qui regroupe ses efforts pour mener des actions coordonnées favorisant la vie sans tabac et sans fumée au Nouveau-Brunswick

CATNB



- Nous facilitons la collaboration et renforçons les capacités afin que nos intervenants, nos partenaires, ainsi que des individus dans les communautés partout dans la province, puissent atteindre les buts et objectifs énoncés dans la [Stratégie favorisant la vie sans tabac au Nouveau-Brunswick](#).
- Nous favorisons les connexions et le réseautage ainsi que le partage d'idées, de meilleures pratiques et de ressources parmi notre réseau d'intervenants et de partenaires – des professionnels de la santé, des leaders communautaires, des représentants gouvernementaux, des institutions et des organismes qui travaillent pour favoriser la vie sans tabac et sans fumée dans les collectivités du Nouveau-Brunswick. Ce réseau est très actif dans les domaines de l'éducation et de la sensibilisation du public pour la prévention du tabagisme, l'élaboration de politiques antitabac/sans fumée, ainsi que les services de soutien aux gens qui veulent cesser de fumer.
- Nous créons des fiches d'information, des trousseaux à outils et d'autres ressources, ainsi que des opportunités d'apprentissage pour notre réseau d'intervenants et de partenaires.
- Nous promouvons l'excellent travail accompli partout au Nouveau-Brunswick qui contribue à l'atteinte de la vision de rendre la province sans tabac et sans fumée pour tous.
- Nous sensibilisons le public, via les médias sociaux, à l'importance des environnements favorables à la vie sans tabac et sans fumée ainsi qu'aux risques liés à l'utilisation de produits du tabac et de vapotage.
- **Nous sommes une ressource pour tous les Néo-Brunswickois qui souhaitent adopter un mode de vie sans tabac et sans fumée et en devenir des Champions dans leurs communautés.**

> Vision

Une province sans tabac et sans fumée.



NB anti-tobacco
COALITION
antitabac du N.-B.

Coalition antitabac du Nouveau-Brunswick

c/o Société canadienne du cancer du Nouveau-Brunswick - Moncton
272 rue St George, bureau 130, Moncton, Nouveau-Brunswick, E1C 1W6
Tél. : 506-381-6438

www.nbatc.ca admin@nbatc.ca [facebook.com/LiveTobaccoFreeNB](https://www.facebook.com/LiveTobaccoFreeNB) twitter.com/NBATC_CATNB

Le Mouvement du mieux-être

« Le mieux-être va au-delà des choix que l'on fait. Il fleurit lorsque les gens et les endroits autour de nous nous soutiennent. Quand nous travaillons ensemble à rendre les choix santé plus accessibles et plus enviables, ils deviennent, avec le temps, les choix naturels qui s'imposent, à chaque fois. »

[Le Mouvement du mieux-être](#) est une initiative du Nouveau-Brunswick visant à inspirer et à soutenir la création d'environnements favorables au mieux-être pour tous les Néo-brunswickois.

[Le Mouvement du mieux-être](#) soutient tous les Néo-brunswickois, crée des liens et célèbre les individus, les familles, les groupes communautaires, les écoles et les lieux de travail qui tentent d'améliorer un ou plusieurs aspects de leur mieux-être, tel qu'une vie sans tabac et sans fumée.

Le site Web du [Mouvement du mieux-être](#) diffuse des profils communautaires et dirige les parties prenantes et les Néo-brunswickois vers des outils et des ressources pour aider les individus, les familles, les groupes communautaires, les écoles et les lieux de travail à faire un pas dans la direction du mieux-être.

Pour en savoir davantage, visitez le site mieux-etrenb.ca.



Rôle de la CATNB dans le Mouvement du mieux-être

La CATNB aides les Néo-Brunswickois à passer à l'action pour une vie sans tabac et sans fumée !

La Coalition antitabac du Nouveau-Brunswick (CATNB) est fière d'appuyer le *Mouvement du mieux-être* au Nouveau-Brunswick par la promotion et le soutien des environnements favorables à la vie sans tabac et sans fumée. Nous facilitons la collaboration et renforçons les capacités afin que nos intervenants, nos partenaires, ainsi des individus dans les communautés partout dans la province puissent atteindre les buts et objectifs énoncés dans la *Stratégie favorisant la vie sans tabac au Nouveau-Brunswick*.

Tous peuvent être des champions ! Ensemble, nous pouvons collaborer à la réalisation d'une vision commune : une province sans tabac et sans fumée pour toutes les personnes qui vivent au Nouveau-Brunswick ! Cette collaboration contribue au mieux-être dans la communauté, en milieux de travail, à école et à la maison ainsi que pour tout un chacun. La mise en commun de nos ressources, de nos expertises, de nos connaissances et de nos expériences nous permettra de mettre en œuvre des changements positifs.

Favorisons le mieux-être de nos enfants !



Défense de vapoter / fumer pendant notre événement.



#NBSansFumée



La CATNB a réalisé la 6e édition de la *Stratégie favorisant la vie sans tabac au Nouveau-Brunswick* en collaboration avec ses parties prenantes et ses partenaires.

L'objectif de cette collaboration était d'assurer que cette nouvelle Stratégie reflète fidèlement les priorités des parties prenantes de la CATNB dont le travail contribue à une vision commune afin de faire du Nouveau-Brunswick une province sans tabac et sans fumée pour tous.

Avec la mise à jour de sa Stratégie, la CATNB souhaitait également inciter ses partenaires actuels, de nouveaux partenaires, des groupes communautaires et des individus, à travailler ensemble à l'atteinte de cette vision.

Cette nouvelle Stratégie, c'est celle de toutes les personnes qui vivent au Nouveau-Brunswick et valorisent les bienfaits de la vie sans tabac et des environnements sans fumée sur la santé, le mieux-être et la situation socio-économique de leurs communautés.

8

NB anti-tobacco
COALITION
antitabac du N.-B.
www.nbatc.ca

**Stratégie favorisant
la vie sans tabac au
Nouveau-Brunswick**

Une province sans
tabac et sans fumée
pour tous

ÉBAUCHE
2019-2023

OBJECTIF 4

Environnements sans fumée



Stratégie favorisant la vie sans tabac au Nouveau-Brunswick

www.nbatc.ca

Une province sans tabac et sans fumée pour tous 2019-2023

OBJECTIF 1

Augmenter le nombre de ceux et celles qui mènent des actions concrètes pour favoriser la vie sans tabac et sans fumée.

- A** Enrichir les compétences et les connaissances des intervenants.
- B** Stimuler et diffuser la recherche qui favorisera l'atteinte des objectifs de la stratégie.
- C** Multiplier les partenariats collaboratifs qui visent à mener des initiatives favorisant la vie sans tabac et sans fumée auprès des populations dont le taux de tabagisme est élevé.
- D** Encourager la mise sur pied de politiques, de pratiques et d'activités qui favorisent la vie sans tabac et sans fumée par les milieux de travail, les organismes et les communautés.
- E** Favoriser la compréhension de l'impact négatif du tabac de contrebande sur les efforts de prévention et d'abandon du tabagisme, ainsi que ses effets néfastes sur le mieux-être des communautés.

OBJECTIF 2

Accroître le nombre de Néobrunswickois qui ne font pas usage du tabac et des produits de vapotage.

- A** Augmenter les initiatives favorisant la vie sans tabac et sans fumée dans les écoles et établissements d'enseignement grâce à des partenariats communautaires.
- B** Favoriser la compréhension des effets néfastes du tabac et des produits de vapotage sur la santé, le mieux-être et la faculté d'apprentissage des adolescents et des jeunes adultes.
- C** Réduire l'accès des adolescents et jeunes adultes aux produits du tabac et produits de vapotage en appuyant et en mettant en œuvre des politiques, des règlements, des mesures législatives ou des activités.
- D** Dénoncer les pratiques de l'industrie du tabac qui encouragent l'usage du tabac et des produits de vapotage.
- E** Favoriser l'accessibilité à de l'information, des ressources et du soutien pour les communautés vulnérables au tabagisme et à l'usage des produits de vapotage.
- F** Réduire le nombre de Néobrunswickois qui commencent à faire l'usage du tabac ou des produits de vapotage en promouvant les environnements favorables au mieux-être.

OBJECTIF 3

Accroître le nombre d'usagers qui cesseront de faire usage du tabac et qui persévéreront.

- A** Accroître la portée d'un réseau d'envergure coordonné qui offre du soutien et des services en matière d'abandon du tabagisme.
- B** Améliorer l'accès équitable aux médicaments antitabagiques et aux soutiens pour les populations avec un taux de tabagisme élevé.
- C** Aider à faire mieux comprendre les effets des influences sociales sur l'abandon du tabagisme, que ce soit à la maison, à l'école, dans la communauté ou au travail.
- D** Encourager les Néobrunswickois à créer des environnements favorables au mieux-être qui prônent une vie sans tabac et sans fumée.

OBJECTIF 4

Augmenter le nombre d'endroits 100% sans fumée.

- A** Favoriser le respect des politiques sans fumée par la sensibilisation et l'éducation sur les effets néfastes de la fumée secondaire et tertiaire.
- B** Encourager et soutenir l'adoption de politiques 100% sans fumée dans les logements locatifs et les habitations à unités multiples.
- C** Encourager et soutenir l'adoption de politiques 100% sans fumée sur les campus des institutions d'enseignement postsecondaire.
- D** Encourager et soutenir l'adoption de politiques 100% sans fumée qui visent les espaces extérieurs que la Loi sur les endroits sans fumée ne couvre pas.

OBJECTIF 5

Faire avancer la Stratégie favorisant la vie sans tabac au Nouveau-Brunswick en l'alignant à d'autres stratégies et réseaux.

- A** Favoriser l'échange de ressources et de connaissances entre les intervenants nationaux et provinciaux dans le but d'harmoniser nos efforts avec la Stratégie canadienne sur le tabac.
- B** Encourager les actions qui favorisent une culture du mieux-être grâce à une vie sans tabac et des environnements sans fumée, afin d'appuyer la Stratégie du mieux-être du Nouveau-Brunswick.
- C** Aider les partenaires et intervenants à intégrer des initiatives sans tabac et sans fumée dans leurs champs d'exercices.

Conformément à la Loi sur les endroits sans fumée du Nouveau-Brunswick, « fumer » s'entend du fait « a) soit de fumer, de tenir un produit de tabac allumé ou une autre substance allumée destinée à être fumée ou d'en conserver la maîtrise de toute autre manière; b) soit d'inhaler ou d'exhaler la vapeur d'un des dispositifs suivants, de le tenir ou d'en conserver la maîtrise de toute autre manière (i) une cigarette électronique activée, (ii) une pipe à eau activée, (iii) tout autre dispositif activé contenant une substance destinée à être inhalée ou exhalée. »

Loi sur les endroits sans fumée du N-B.

« fumer » S'entend du fait :

- a) soit de fumer, de tenir un produit de tabac allumé ou une autre substance allumée destinée à être fumée ou d'en conserver la maîtrise de toute autre manière;
- b) soit d'inhaler ou d'exhaler la vapeur d'un des dispositifs suivants, de le tenir ou d'en conserver la maîtrise de toute autre manière :
 - (i) une cigarette électronique activée,
 - (ii) une pipe à eau activée,
 - (iii) tout autre dispositif activé contenant une substance destinée à être inhalée ou exhalée. (*smoke*)





**Quels sont les endroits où il
est interdit de fumer et
vapoter au
Nouveau-Brunswick?**

Loi sur les endroits sans fumée du N.-B.

Interdit aux gens de fumer et de vapoter du tabac, du cannabis et toutes autres substances dans ces endroits.

ENDROITS INTÉRIEURS

- **lieux publics fermés;**
- **espaces de travail intérieurs;**
- établissement où les gens vivent en groupe;
- dans un véhicule public;
- dans un véhicule alors qu'une autre personne dans le véhicule a moins de 16 ans;
- dans un véhicule utilisé dans le cadre de l'emploi tout en transportant deux employés ou plus.

Loi sur les endroits sans fumée du N.-B.

Interdit aux gens de fumer et de vapoter du tabac, du cannabis et toutes autres substances dans ces endroits.

ENDROITS EXTÉRIEURS

- sur la propriété d'une école;
- sur les patios et toutes les installations publiques extérieures semblables où la nourriture et/ou l'alcool est servi et à moins de trois mètres de la frontière du patio;
- **à moins de neuf mètres des portes, des fenêtres et des prises d'air des lieux publics fermés et des lieux de travail intérieurs;**
- sur ou à moins de 20 mètres de l'équipement pour enfants et des aires sportives situées dans un lieu public extérieur;
- sur ou à neuf mètres d'une piste publique de marche ou de jogging dans un lieu public extérieur;
- dans les limites des parcs provinciaux, sauf dans les limites des campings loués, des terrains de golf et des aires désignées dans le parc;
- sur tous les terrains des régies régionales de la santé (hôpitaux, cliniques de santé, etc.).



Campus

Au NB, il est illégal de fumer et vapoter sur les terrains de toutes les écoles de la maternelle à la 12e année.

Cela n'est PAS le cas pour les établissements postsecondaires. Seuls aspect de la *Loi sur les endroits sans fumée* qui les concerne en ce moment:

- ❑ **pas fumer et vapoter à l'intérieur (lieu publique fermé, lieu de travail);**
- ❑ **pas fumer et vapoter à moins de 9m de portes, des fenêtres et des prises d'air des lieux publics fermés et des lieux de travail intérieurs.**

La CATNB encourage les établissements d'enseignement postsecondaire à élaborer et à mettre en œuvre leur propre politique. Nous aimerions bien voir un jour des modifications à la loi pour inclure les établissements postsecondaires.

Cannabis

Loi sur la réglementation du cannabis (Nouveau-Brunswick)

Régit la consommation et l'usage du cannabis. Fixe à 19 ans l'âge légal pour acheter, consommer et cultiver du cannabis non médical. Établit des restrictions générales quant à la consommation et à la possession de cannabis.

- **On ne peut consommer du cannabis non médicinal au Nouveau-Brunswick que dans une résidence privée ou sur le terrain adjacent à la résidence privée (chez soi ou dans la cour arrière).**
- **Consommation de cannabis non médicinal en public est interdite.**
- **Illégal de consommer du cannabis dans un véhicule et de conduire sous l'influence du cannabis.**
- **Cannabis médical dans un lieu public = seulement si lieu n'est pas désigné sans fumée par *Loi sur les endroits sans fumée*. La CATNB encourage les campus d'inclure le cannabis dans leur liste de substances interdites – pour leur politique sans fumée!**

L'USAGE CANNABIS

••• LÉGAL DU

La consommation dans les lieux publics est interdite

Il faut être âgé d'au moins 19 ans pour entrer dans un magasin de Cannabis NB

On peut acheter et transporter 30 g de cannabis

Peut être offert en cadeau aux personnes de 19 ans et plus

On peut cultiver légalement jusqu'à quatre plantes

Gardez votre cannabis en lieu sûr

Les adultes de 19 ans et plus peuvent commander en ligne
pièce d'identité nécessaire à la livraison

La loi interdit la conduite avec facultés affaiblies

Le cannabis sera vendu uniquement dans les magasins de Cannabis NB.

La possession par une personne mineure de cannabis destiné aux adultes constitue une infraction à la Loi sur la réglementation du cannabis.

Cannabis

EnControleNB.ca

Gouvernement NB - Cannabis au Nouveau-Brunswick - <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/cannabis.html>



Vapotage

Interdit de vapoter...

Dans TOUS les endroits désignés sans fumée (intérieurs et extérieurs) par la *Loi sur les endroits sans fumée du N.-B.*!

Vapotage

Canada.ca/vapotage

Considerelesconsequences.ca

VAPOTAGE

LE FONCTIONNEMENT

Les composantes d'un dispositif de vapotage
(cigarette électronique, cigarette électronique stylo, « mods », réservoir, narguilé électronique)



Contenu du liquide de vapotage (e-liquide, jus)



Un solvant véhiculeur
habituellement du propylène ou du glycérol

Des arômes
composés de substances chimiques

Nicotine
(possiblement) la quantité peut varier

Comment cela fonctionne : du liquide à la vapeur





NB anti-tobacco
COALITION
antitabac du N.-B.

Pourquoi un
campus sans fumée?



Avantages d'un campus 100% sans fumée

- ✓ Offrir un environnement plus sain à toutes les personnes qui se trouvent sur le campus.
- ✓ Aide les personnes qui veulent cesser de fumer à réussir.
- ✓ Améliorer la propreté du campus grâce à une réduction des mégots de cigarette.
- ✓ Réduire les coûts engendrés pour ramasser les mégots de cigarette.
- ✓ Décourager l'usage du tabac, du cannabis et des produits de vapotage – en particulier chez les jeunes.

Réduire exposition à fumée secondaire = environnement favorable au mieux-être pour tous!

- La fumée du tabac contient plus de 4 000 produits chimiques, dont au moins 70 sont reconnus comme pouvant causer, déclencher ou favoriser le cancer. Bon nombre d'entre eux sont également présents dans la fumée secondaire. Par ailleurs, la fumée secondaire est à l'origine d'autres maladies comme les cardiopathies, l'emphysème et l'asthme.
- Il n'existe aucun niveau sécuritaire d'exposition à la fumée secondaire, même à l'extérieur. Contrairement à la croyance populaire, la fumée n'est pas tout simplement balayée au loin par le vent. Les recherches démontent que la fumée du tabac dans les espaces extérieurs peut être aussi nuisible que la fumée secondaire dans les endroits intérieurs.

Aide les fumeurs qui veulent cesser de fumer

- Il peut être très difficile pour une personne qui essaye de cesser de fumer d'être entourée de fumée secondaire!

Un campus plus beau et propre!

- Les mégots de cigarettes sont la source de déchets la plus répandue au monde.
- Préserver la nature sans fumée signifie moins de déchets à ramasser et un environnement plus propre.
- Vous pourrez aussi ainsi réduire les coûts engendrés par le ramassage de mégots de cigarette.
- Il est possible que vos frais d'assurance soient moins élevés – une politique sans fumée réduit le risque de feu sur votre terrain.

Réduit le tabagisme chez les jeunes

- Au Canada, plus de jeunes adultes fument que n'importe quel autre groupe d'âge.
- Au Nouveau-Brunswick, 20,1 % des 20-24 ans fument (ECTAD, 2017).
- Il s'agit d'un groupe d'âge particulièrement vulnérable en ce qui concerne l'initiation aux produits du tabac, et beaucoup d'entre eux deviendront accros.

Décourage l'utilisation du cannabis

Consommation chez les jeunes Canadiens (13 %) est la deuxième plus élevée parmi les pays du monde (OMS, 2016).

Même si le cannabis est maintenant légal au Canada, cela ne change pas le fait que toutes les substances psychotropes, y compris le cannabis, nuisent au cerveau encore en développement des adolescents (jusqu'à l'âge de 25).

Le cannabis peut entraîner une dépendance. Il affecte le système de récompense du cerveau comme c'est le cas pour toutes les autres drogues créant une dépendance – et la probabilité de développer un problème de consommation ou de dépendance augmente considérablement chez les personnes qui commencent à consommer dès un jeune âge.

Source: [Parler cannabis - Savoir discuter avec son ado](#) *Jeunesse Sans Drogues.org* - 2017

Aide à contrer la popularité croissante du vapotage

Des produits de vapotage à haute teneur en nicotine et à la conception à la fois élégante et discrète ont envahi le marché et sont particulièrement attrayants pour les jeunes. Vapotage connaît une hausse alarmante chez les jeunes au NB!

Santé Canada reconnaît la pertinence des produits de vapotage comme alternative moins nuisible à la santé pour les fumeurs, mais déconseille fortement leur usage chez les jeunes et les non-fumeurs.

Vapotage chez les jeunes mène souvent à utilisation de tabac, cannabis, etc.

Produits de vapotage à haute teneur de nicotine = dépendance à la nicotine.

Beaucoup d'inquiétudes liées aux effets du vapotage à long terme.

- Canada.ca/vapotage
- Considèrlesconséquences.ca
- CATNB vient de lancer un groupe de travail provincial pour se pencher sur le vapotage et comment aider les intervenants à interagir auprès des jeunes. admin@nbatc.ca

Considerelesconsequences.ca



**LE VAPOTAGE PEUT CAUSER
DES DOMMAGES AUX POUMONS**

CONSIDÈRE LES CONSÉQUENCES

Canada.ca/info-vapotage

Pub. 180027

The consequences of vaping

Watch later Share

YouTube

00:00:00 / 00:00:31

28

This image shows a YouTube video player interface. The video content features a man in a dark shirt holding a vape pen, with white vapor coming out. The background has a yellow and black diagonal hazard stripe pattern. The video title is "the consequences of vaping". The player includes a play button in the center, a progress bar at the bottom showing 00:00:00 / 00:00:31, and icons for "Watch later" and "Share" in the top right. The YouTube logo is in the bottom right of the video frame. The entire player is set within a white frame with an orange border.

Site Web de Santé Canada – Section avec renseignements sur le vapotage

Canada.ca/vapotage



Gouvernement du Canada / Government of Canada

[English](#)

Rechercher dans Canada.ca



MENU ▾

[Accueil](#) > [Santé](#) > [Vie saine](#) > [Tabagisme, vapotage et tabac](#)

Au sujet du vapotage

Au sujet du vapotage

[Le vapotage et cessation tabagique](#)

[Les risques du vapotage](#)

[Le vapotage au Canada : ce que nous savons](#)

[Règlementation des produits de vapotage](#)

[Le vapotage et les jeunes](#)

Toute forme de fumée est nuisible!

La fumée de cannabis - comme celle de tabac - est nuisible.

La perception que les gens ont du cannabis et de ses effets a tendance à être moins négative que celle envers le tabac. Mais attention: toute forme de fumée est nuisible! La fumée de cannabis est semblable à la fumée de tabac. Elle contient bon nombre des mêmes produits chimiques toxiques et cancérigènes, du monoxyde de carbone et des métaux lourds.

L'utilisation combinée du cannabis et du tabac augmente les risques pour la santé.

Fumer du cannabis combiné avec du tabac est particulièrement nuisible à vos poumons et votre système respiratoire. Si vous utilisez les deux substances de façon combinée, vous augmentez votre risque d'effets néfastes sur votre santé. De plus, les gens qui commencent par fumer soit du tabac, ou du cannabis, sont plus portés à essayer l'autre substance et à en devenir accros. Ceci est particulièrement évident chez les adolescents et les jeunes adultes.



L'utilisation de produits de vapotage présente elle aussi des risques pour la santé.

Des recherches supplémentaires sont nécessaires sur le vapotage. Nous continuons à en apprendre davantage quant à ses répercussions sur la santé.

Le vapotage n'est pas destiné aux jeunes ni aux non-fumeurs. Bien que vapoter est moins nocifs que fumer des cigarettes, l'utilisation de produits de vapotage peut tout de même exposer votre corps à des produits chimiques pouvant nuire à votre santé, comme le formaldéhyde et l'acroléine, ainsi qu'à des métaux et à des contaminants tels le nickel, l'étain et l'aluminium. De plus, l'ajout de nicotine ou de cannabis à vos dispositifs de vapotage expose votre corps aux propriétés addictives de ces substances.

Si vous fumez actuellement des cigarettes, passer au vapotage est considéré comme une option moins nocive pour votre santé. La meilleure option pour votre santé est, bien entendu, de cesser complètement de fumer et de vapoter.

Sources:

- [Tobacco Use in Canada - Cannabis Supplement](#), Propel Centre for Population Health Impact, University of Waterloo (2017)
- [Enquête canadienne sur le cannabis](#), Santé Canada (2017)
- [Vapotage](#), Santé Canada (2018)
- [Chemical and biological analysis of marijuana smoke condensate](#). Research article by Sparacino, CM, Hyldburg PA & Hughes TJ. NIDA Res Monogr 99 (1990): 121-40

Respectons les endroits sans fumée!

Renseignez-vous sur les lois!

En vertu de la Loi sur la réglementation du cannabis au Nouveau-Brunswick, il est illégal de consommer du cannabis en public.

De plus, la Loi sur les endroits sans fumée du Nouveau-Brunswick, qui vise à protéger les citoyens contre la fumée secondaire, interdit de fumer et de vapoter du tabac, du cannabis et toutes autres substances dans tous les endroits publics intérieurs, lieux de travail intérieurs, ainsi que dans un véhicule en présence d'une personne âgée de moins de 16 ans.

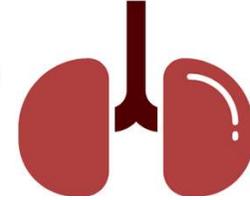
Il est aussi interdit de fumer et vapoter dans plusieurs endroits publics extérieurs, comme:

- les terrasses de restaurants et de bars;
- près des fenêtres et portes des édifices publics;
- les terrains des écoles élémentaires et secondaires;
- les terrains de jeux;
- les aires de sports et de loisirs;
- les plages;
- les sentiers;
- les parcs provinciaux; et
- les terrains des régies régionales de la santé (hôpitaux, centres de santé, etc.).



La fumée secondaire de cannabis et/ou de tabac est nocive.

Saviez-vous que même dans un environnement extérieur, la fumée secondaire peut être dangereuse?



En fonction des conditions extérieures, telles que la vitesse du vent, le nombre de fumeurs et leur proximité, les non-fumeurs peuvent être exposés à autant de fumée secondaire que s'ils se trouvaient à l'intérieur.

Protégez-vous contre la fumée secondaire en veillant à ce que personne ne fume ou vape dans votre maison, votre voiture et tout autre environnement personnel.

Si vous voyez une personne en train de fumer ou de vapoter dans un lieu public sans fumée, vous pouvez poliment lui rappeler de respecter la loi ou vous pouvez en informer les autorités qui sont responsables de ce lieu.



Si vous fumez ou vapotez, veuillez respecter les environnements sans fumée.

Si vous fumez ou vapotez, veuillez à ce que ce soit à l'extérieur et loin des lieux publics désignés sans fumée. Respectez la loi et le désir des autres de ne pas être exposés à de la fumée secondaire.

Nous avons tous intérêt à vivre, travailler et jouer dans des environnements 100% sans fumée !

Vous pouvez signaler des infractions à la Loi sur les endroits sans fumée en composant le 1-866-234-4234.

Sources:

- [Loi sur les endroits sans fumée](#), Gouvernement du Nouveau-Brunswick
- [Loi sur la réglementation du cannabis](#), Gouvernement du Nouveau-Brunswick
- [Endroits extérieurs: sans fumée pour tous](#), Coalition antitabac du Nouveau-Brunswick (2015)



Le mouvement au Canada pour des campus sans fumée

Campuses sans fumée

82 universités et collèges ont adopté une telle politique.*

30 en 2017

13 en 2016

La plupart des 82 universités qui ont adopté des interdictions vont au-delà de la consommation de tabac en englobant la marijuana, les cigarettes électroniques et produits de vapotage, les pipes à eau et tous les autres produits du tabac.

Au Nouveau-Brunswick, seulement 2 campus sont identifiés comme ayant des politiques 100% sans fumée:

- Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus d'Edmundston (5 septembre, 2017)
- Kingswood University (Sussex)

(*Statistiques – Société canadienne du cancer, Nov 2018).





NB anti-tobacco
COALITION
antitabac du N.-B.

Une politique d'environnement
100% sans fumée sur votre
campus, ça ressemble à quoi?



Politique globale 100% sans fumée...

- ✓ PAS d'endroits sur le terrain du campus désignés pour fumer ou vapoter. Il faut quitter les limites du terrain du campus pour fumer ou vapoter.
- ✓ Interdire de fumer ET vapoter – TOUTES les substances – tabac, cannabis, liquides pour dispositifs de vapotage, etc.
- ✓ Affiches partout sur le campus indiquant qu'il s'agit d'un environnement sans fumée.
- ✓ Éducation et sensibilisation des étudiants, du personnel et des visiteurs sur les bienfaits d'une telle politique.
- ✓ Offrir du soutien aux gens qui fument – étudiants et employés – pour gérer leurs envies de nicotine (avoir des thérapies de remplacement de la nicotine accessibles lorsqu'ils sont sur le campus).
- ✓ Accompagner ceux et celles qui veulent cesser de fumer (aide et conseils gratuits, couvrir l'accès aux médicaments de renoncement).
- ✓ Avoir des directives en place pour renforcer la politique (comment gérer les gens qui ne la respectent pas).
- ✓ Penser à des façons positives de soutenir l'adhésion à la politique (ex. messages clés positifs, concours, récompenses, etc.)

35



wr:
wouldrather.ca
the January contest

WIN UP TO \$5,000 CASH!
QUIT, CUT BACK, OR STAY TOBACCO-FREE Open to young adults 18-29 - Register Nov 15th - Jan 22nd



- 

QUIT FOR GOOD
2 PRIZES @ **\$2,500**
- 

KEEP THE COUNT
2 PRIZES @ **\$1,000**
- 

PARTY WITHOUT THE SMOKE
2 PRIZES @ **\$500**
- 

DON'T START AND WIN
2 PRIZES @ **\$250**



NB anti-tobacco
COALITION
antitabac du N.-B.

Comment la CATNB peut vous
aider à réussir votre politique
100% sans fumée!



**NB anti-tobacco
COALITION**
antitabac du N.-B.

Accueil | Plan du Site | English | Contactez-nous

Rechercher

À propos de nous
Environnements sans fumée
Demeurez sans tabac
Soutien pour arrêter
Ressources
Participez



Environnements sans fumée : Collèges et universités



Le mieux-être prend vie ici.
 Campus collégiaux et universitaires sans fumée

- [Ressources de la CATNB - Campus sans fumée](#)
- [Autres ressources - Campus sans fumée](#)
- [Autres ressources - Tabac, cannabis, produits de vapotage](#)

Malgré la réduction des taux de tabagisme au Canada, la prévalence du tabagisme chez les jeunes adultes âgés de 20 à 24 ans demeure plus élevée que celle de tout autre groupe d'âge. Une politique pour un campus 100 % sans fumée n'offre pas seulement une protection contre la fumée secondaire, elle décourage aussi l'usage du tabac et du cannabis chez les jeunes.

À l'heure actuelle, la [Loi sur les endroits sans fumée](#) du Nouveau-Brunswick exige que toutes les écoles élémentaires et secondaires (maternelle à la 12e année) soient 100% sans fumée (à l'intérieur comme à l'extérieur - sur tout le terrain de l'école). Les universités, les collèges et les établissements privés d'enseignement postsecondaire ne sont pas requis d'avoir des politiques 100% sans fumée. Ils sont seulement tenus

Politiques et mesures législatives au Nouveau-Brunswick

Loi sur les endroits sans fumée
 La Loi sur les endroits sans fumée du Nouveau-Brunswick interdit aux gens de fumer et de vapoter du tabac, du cannabis et toutes autres substances dans tous les endroits publics fermés, lieux de travail intérieurs, terrains d'école et dans les véhicules en présence d'une personne âgée de moins de 16 ans, ainsi que dans de nombreux espaces publics extérieurs, incluant ceux-ci:

- Les terrasses extérieures où l'on sert de la nourriture ou de l'alcool et à moins de 3 mètres de leur périmètre;
- À moins de 9 mètres des entrées de porte, des fenêtres et des prises d'air des immeubles publics;
- Les terrains de jeux extérieurs et à moins de 20 mètres de leurs périmètres (par exemple, les glissades, les balançoires, les structures d'escalade, les aires de jeux d'eau, les pataugeoires et les bacs à sable);
- Les aires de sport et de loisirs extérieurs et à moins de 20 mètres de leurs périmètres (par exemple, les terrains de tennis, les terrains de baseball, les

WWW.NBATC.CA

Inscrivez-vous à notre bulletin électronique!

Mensuel

Nouvelles, ressources, etc. - tous les aspects de la vie sans tabac et sans fumée!

Plus de 600 abonnés!

Médias sociaux

Facebook: @LiveTobaccoFreeNB

Twitter: @NBTA_CATN

[View this email in your browser](#)

[Consultez ce courriel sur le Web](#)



NEWSLETTER

BULLETIN

JULY 2019

JUILLET 2019



Share/Partager



Tweet/Partager



Forward/Envoyer

Spotlight On



**Wellness Week Is Coming!
October 1-7th 2019!**

Start Planning Your Activities!

The Wellness Week Planning Kit was designed to help you through every step!

- Videos that show you how (and why) to enter your activities into the Wellness Events Calendar;
- Ideas and tips to help spread the word on social media;
- Idea-starters for events or activities;
- Poster templates to help promote your activity;
- Links to other useful resources.

Celebrate wellness by making your event smoke-free!



Pleins feux sur



La Semaine du mieux-être s'en vient du 1er au 7 octobre 2019!

Commencez à planifier vos activités!

La Trousse de planification de la Semaine du mieux-être a été conçue pour vous aider à chaque étape!

- des vidéos expliquant comment (et pourquoi) entrer vos activités dans le Calendrier d'activités sur le mieux-être;
- des suggestions et conseils pour promouvoir votre événement sur les médias sociaux;
- des idées d'événement ou activité à organiser;
- des modèles d'affiches pour promouvoir votre activité;
- Des liens vers d'autres ressources utiles.

Célébrez le mieux-être en rendant votre événement sans fumée!



Histoires à succès

nbatc.ca

Inspiration!

Voyez ce qui se passe dans la province

Partagez votre histoire avec nous!!

40

Le campus d'Edmundston du CCNB fait preuve de leadership en étant le premier campus au Nouveau-Brunswick à instaurer une interdiction de fumer sur son terrain.



Publié - mars 2018

Par **Nathalie Landry** - Coordonnatrice des communications de la CATNB

Le **campus d'Edmundston du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB)** est devenu en septembre 2017 le premier campus d'un collège au Nouveau-Brunswick à instaurer une politique environnementale sans fumée sur l'ensemble de son terrain.

En vertu de la **Loi sur les endroits sans fumée** au Nouveau-Brunswick, les terrains des écoles élémentaires, intermédiaires et secondaires doivent être sans fumée. Ce règlement ne s'applique pas aux établissements d'enseignement postsecondaire, mais ils doivent tout de même faire respecter une zone sans fumée de neuf mètres autour des entrées des édifices sur leur campus. Le campus d'Edmundston du CCNB est un excellent exemple illustrant comment les universités et les collèges peuvent être proactifs et mettre en œuvre leur propre politique antitabac. Cela répond non seulement à la demande du public pour des espaces extérieurs plus sains à l'abri de la fumée, mais démontre que l'institution se soucie de la santé et du bien-être de ses étudiants et employés.

Les étudiants ont appris à la rentrée qu'il était interdit de fumer à l'extérieur sur le terrain du campus. « Nous avons annoncé et expliqué la politique lors des sessions d'information de la rentrée afin que tous nos étudiants et notre personnel soient au courant », explique le directeur du campus François Boutot. « Des affiches ont été placées aux portes du campus et une grande pancarte informe nos étudiants, notre personnel et nos visiteurs de cette politique dès leur entrée sur le campus dans le stationnement. Les gens qui veulent fumer doivent soit se rendre hors des limites du terrain du campus ou bien fumer dans leur voiture. »

Le campus d'Edmundston du CCNB se situe dans le secteur d'Éducation de la **ville d'Edmundston**, un terrain réunissant trois institutions d'enseignement : le **campus d'Edmundston du CCNB**, le **campus d'Edmundston de l'Université de Moncton** et la **Cité des Jeunes A. M. Sormany**. La direction du campus d'Edmundston du CCNB avait pris la décision environ un an plus tôt de travailler sur l'implémentation d'une telle politique antitabac, suivant l'exemple de l'établissement voisin, soit la Cité des Jeunes A.M. Sormany, qui avait fait de son terrain et celles des institutions culturelles et sportives avoisinantes un environnement 100% sans fumée en septembre 2016. (En savoir plus ici : <http://nbatc.ca/fr/index.php?page=success-story-cite-des-jeunes>.) La politique a non seulement pour but d'encourager la santé et favoriser le bien-être des étudiants et des employés qui fréquentent le campus d'Edmundston du CCNB, mais de contribuer aux efforts antitabac dans le secteur Éducation.

« Nous croyons beaucoup dans cette initiative et nous souhaitons qu'un jour le secteur d'Éducation au complet devienne un lieu sans fumée. Nos collègues de la Cité des Jeunes A.M. Sormany furent les premiers à lancer la balle et nous avons pu constater les bienfaits d'une telle politique chez eux. Nous savions qu'il était important de suivre leur exemple et contribuer au momentané. D'ailleurs, plusieurs étudiants qui terminent leurs études secondaires à la Cité des Jeunes A.M. Sormany viennent ensuite étudier ici au collège. Ces jeunes sont habitués à respecter une interdiction de fumer sur le terrain de leur école. Nous voulions mettre en œuvre notre politique cet automne juste à temps pour accueillir ce premier groupe d'anciens étudiants de la Cité des Jeunes. Plusieurs de ces étudiants nous ont même fait savoir qu'ils appréciaient beaucoup le fait qu'ils puissent continuer leurs études dans un environnement sain complètement sans fumée. »

M. Boutot explique que le campus d'Edmundston du CCNB a pu tirer profit des conseils de la **Cité des Jeunes A.M. Sormany** et du **Réseau de santé Vitalité** quant à l'élaboration de sa politique environnementale antitabac. « Nous avons pu nous baser sur leurs politiques et les modifier pour tenir compte de nos besoins. »

Contactez nous!

Idées, soutien, etc.

Liens avec des experts
dans la province et au
Canada.

Diriger vers les
ressources disponibles.

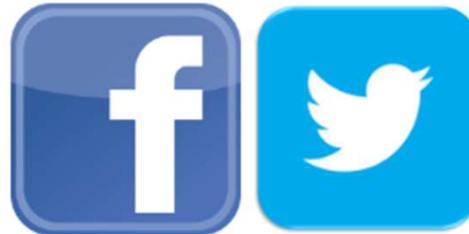
Contactez-nous

Coalition antitabac du Nouveau-Brunswick
c/o Société canadienne du cancer Nouveau-Brunswick - Moncton
272 rue St. George, bureau 130
Moncton, New Brunswick
E1C 1W6

Tél.: (506) 381-6438
Adresse courriel: admin@nbatc.ca

Coordonnatrice de la CATNB - Kristin Farnam
Adresse courriel: admin@nbatc.ca

Communications CATNB - Nathalie Landry
Adresse courriel: communications@nbatc.ca





NB anti-tobacco
COALITION
antitabac du N.-B.

Sans tabac. Pour tous. Partout.

www.nbatc.ca/fr

@LiveTobaccoFreeNB

@NBATC_CATNB

Je vais

Le mieux-être prend vie ici.
Environnements favorables à la
vie sans tabac et sans fumée.

Ressource –
Campus sans
fumée -
Développement
d'une politique
et mobilisation
étudiante

Campussansfumée.ca



Ressource – Subvention pour la promotion de la vie sans tabac

Programme de subvention pour la promotion de la vie sans tabac

*Ministère du Développement
social au Nouveau-Brunswick*

Ce programme fournit des subventions maximales de 5 000 \$ pour financer des initiatives communautaires qui visent à accroître la vie sans tabac et qui renforcent l'action communautaire en mettant l'accent sur les initiatives menées par des jeunes, les partenariats et les actions globales.

https://www2.gnb.ca/content/gnb/tr/ministeres/developpement_social/services/services_render.er.201374.Take_Action_on_Tobacco_Use_Grant_Program.html



Ressource – Microsubventions de Santé Canada

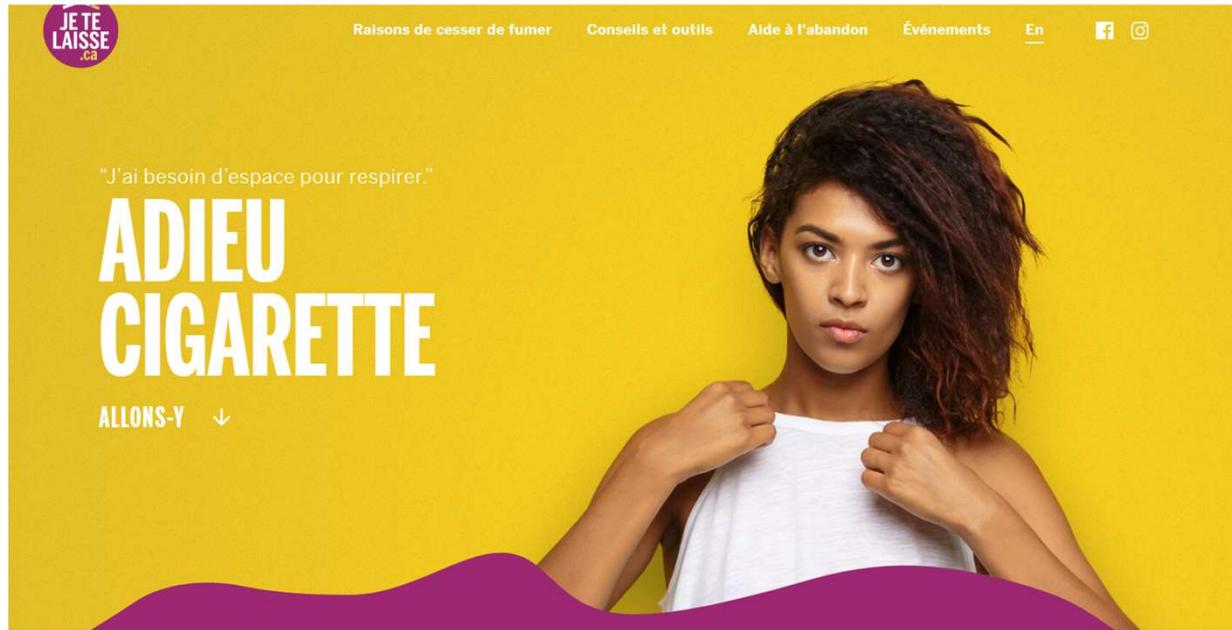
Microsubventions -
Sensibilisation au cannabis et
au vapotage

Santé Canada

Nouveau programme de
microsubventions pour le
financement d'initiatives de
sensibilisation au cannabis et
au vapotage. 1 000 \$ pour
aider les petits projets
communautaires de
sensibilisation du public.

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/dependance-aux-drogues/strategie-canadienne-drogues-substances/financement/programme-usage-dependances-substances/micro-financement-cannabis-vapotage-leducation.html>





Ressource - Abandon du tabac

Jetelaisse.ca

Campagne de sensibilisation qui encourage les jeunes adultes à rompre avec la cigarette.

47

vivezsansfume.gc.ca/abandon

Portail des services provinciaux de soutien à la cessation tabagique

Vivez sans fumée NB

Accès GRATUIT à des conseils individualisés et à des directives du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h (sauf jours fériés). Toute personne vivant au Nouveau-Brunswick peut appeler *Vivez sans fumée NB* au 1-866-366-3667 à tout moment

Ressources - Abandon du tabac

Clinique d'abandon du tabac Smoking Cessation Clinics



Bathurst

506-544-3234

Caraquet

506-726-2240

Dieppe et/and Shédiac

506-869-2446

Grand-Sault/Grand Falls

506-473-7450

Lamèque

506-344-3538

Sainte-Anne-de-Kent

506-743-7855

Tracadie

506-394-3090

Campbellton

506-789-5365

Dalhousie

506-684-7727

Edmundston

506-739-2411

Jacquet River

506-237-3222

Moncton

506-869-3597 ou/or 506-862-4542

Saint-Quentin

506-235-7119





Coalition antitabac du Nouveau-Brunswick

c/o Société canadienne du cancer du Nouveau-Brunswick - Moncton

272 rue St George, bureau 130, Moncton, Nouveau-Brunswick, E1C 1W6

Tél. : 506-381-6438

www.nbatc.ca admin@nbatc.ca facebook.com/LiveTobaccoFreeNB twitter.com/NBATC_CATNB

MERCI!